



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 3 mars 2020 à 20h30

Présidence de : Monsieur Alexandre FAUGE, maire.

Présents : Mesdames, Messieurs, René BELLEMIN, Marie-France CURTAUD, Jean-Paul PERRIAT, Christian FAUGES, Francis DEVILLIERS, Nathalie MAILLARD, Virginie DALLA COSTA, Nathalie GIOVANNACCI, Carole RAVAL, Alexandre VEUILLET.

Secrétaire de séance : Marie-France CURTAUD

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 février 2020 :**

Approbation à l'unanimité des membres du conseil présents.

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 février 2020 :**

Monsieur Alexandre Veillet demande que la phrase :

« Monsieur Alexandre Veillet, membre du groupe de travail, estime lui aussi que les décisions n'ont pas été assez débattues au sein du groupe de travail et que certaines de ces décisions étaient prises en amont. »

soit modifiée par :

« Monsieur Alexandre Veillet, membre du groupe de travail, estime lui aussi que les décisions n'ont pas été assez débattues au sein du **Conseil Municipal** et que certaines de ces décisions étaient prises en amont. »

Aucune autre remarque, le Conseil Municipal approuve le compte rendu en date du 18 février 2020

- **Délibération : projet de délibération instituant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), afin d'ajouter dans le cadre d'emplois le grade d'adjoint administratif.**

Le maire rappelle la délibération en date du 2 octobre 2018 instituant le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la commune. Il est inscrit au tableau des effectifs un rédacteur et 2 adjoints techniques.

Du fait de la création d'un poste d'adjoint administratif (délibération du 4 février 2020), il faut ajouter au tableau des effectifs ce cadre d'emploi. Le projet de délibération sera transmis au Comité Technique (Centre de Gestion 73) pour avis pour pouvoir par la suite établir les arrêtés d'attribution de l'IFSE et du CIA.

Vote à l'unanimité des membres du conseil présents.

- **Délibération : indemnités de conseil du trésorier M. Sébastien COCHET.**

Le maire rappelle la délibération en date du 4 novembre 2014 fixant les indemnités de conseil au comptable public, Mme Durand Raphaëlle. Cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'art.4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Suite à la mutation de Mme Durand Raphaëlle au 30 mars 2019, un nouveau trésorier lui a succédé, M. Sébastien COCHET.

En raison du changement de Trésorier Principal, une nouvelle délibération doit être prise pour attribuer cette indemnité .

Cette indemnité sera répartie entre les deux trésoriers pour 2019.
(Mme Durand : 89,77€ brut / M. Cochet : 269,29€ brut)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCORDE cette indemnité de conseil,

PRÉCISE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité ,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

- **Délibération : coupe affouagère 2020.**

Une coupe affouagère aura lieu cette année. Les modalités de la coupe seront transmises ultérieurement.
Monsieur le Maire propose de maintenir à 25€ la participation à cette coupe.

Vote à l'unanimité des membres du conseil présents.

- **Délibération : approbation de la convention du centre Socio Culturel du Lac d'Aiguebelette (AEL) pour la participation financière 2020 de la commune à l'accueil des enfants de Nances (4€ par enfant).**

Cette convention engage la commune à verser la somme de 4€ par jour et par enfant, fréquentant l'accueil de loisir du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Cette participation est déduite lors de l'inscription du prix de journée qui reste à la charge des familles.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la mise en place de cette convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

- **Délibération : approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2019 des budgets M14 (budget général) et M49 (budget eau).**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote des comptes de gestion et administratifs,

Considérant que Mr Alexandre Veuillet, président de la commission Finance a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption des comptes de gestion et administratifs pour l'exercice 2019.

Considérant que Mr Alexandre FAUGE, Maire a quitté la salle au moment du vote.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les comptes de gestion et administratif 2019, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

CA 2019

BUDGET GENERAL - M14

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	DEPENSES	RECETTES
Opération de l'exercice	328 035.33 €	347 121.58 €	256 352.77 €	269 348.28 €	584 388.10 €	616 469.86 €
Résultat de l'exercice	19 086.25 €		12 995.51 €		32 081.76 €	
2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2018		408 920.38 €	47 003.10 €		47 003.10 €	408 920.38 €
Opérations de l'exercice	328 035.33 €	347 121.58 €	256 352.77 €	269 348.28 €	584 388.10 €	616 469.86 €
TOTAUX	328 035.33 €	756 041.96 €	303 355.87 €	269 348.28 €	631 391.20 €	1 025 390.24 €
Résultat clôture	428 006.63 €		-34 007.59 €		393 999.04 €	

CA 2019

EAU - M49

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	52 712.91 €	48 101.35 €	26 323.09 €	89 989.80 €	79 036.00 €	138 091.15 €
Résultat de l'exercice	-4 611.56 €		63 666.71 €		59 055.15 €	

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2018		17 428.12 €	22 994.86 €		22 994.86 €	17 428.12 €
Opération de l'exercice	52 712.91 €	48 101.35 €	26 323.09 €	89 989.80 €	79 036.00 €	138 091.15 €
TOTAUX	52 712.91 €	65 529.47 €	49 317.95 €	89 989.80 €	102 030.86 €	155 519.27 €
Résultat de clôture	12 816.56 €		40 671.85 €		53 488.41 €	

● **Délibération : affectation des résultats 2019 (1068)**

Le conseil municipal :

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,
- Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2019
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A RÉALISER 2019	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
				Dépenses		
INVEST	-47 003.10 €		12 995.51 €	0.00 €	0.00 €	-34 007.59 €
				0.00 €		
FONCT	455 923.48 €	-47 003.10 €	19 086.25 €	Recettes		428 006.63 €

Conformément à l'article 8 de la loi n°99-1126 du 28 décembre 1999, le conseil municipal est appelé à délibérer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019.

En effet, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2019 en prenant en compte l'excédent antérieur reporté est de 428 006,63 €.

Or, le résultat de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 34 007,59€

En conséquence, il convient d'inscrire au 1068 en recette de la section d'investissement ce montant de 34 007,59€

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

de valider l'affectation du résultat 2019 conformément aux dispositions ci-dessus et aux éléments du tableau ci-dessous

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT COMME SUIT :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2019	428 006.63 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		34 007.59 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		393 999.04 €
Total affecté au c/ 1068 :		34 007.59 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00 €

- **Délibération : dissolution du budget eau et reprise des résultats de ce budget sur le budget général et délibération : transfert autorisant le reversement des résultats 2019 du budget eau au Syndicat des Eaux du Thiers.**

Certaines formalités comptables sont en cours. Le conseil municipal délibérera prochainement.

- **Débat concernant les orientations budgétaires.**

Le débat d'orientation budgétaire a dégagé les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget 2020 :

- Travaux voirie ;
- Études d'acquisition de terrain en vue de création d'abribus ;
- Travaux d'isolation et de rafraîchissement des bâtiments communaux ;
- Travaux sur le réseau électriques (enfouissement ligne, bâtiments et éclairage public) ;
- Travaux cimetière ;
- Achat matériel roulant (voiture).

- **Divers :**

Courrier de M. Bouveron Rémi

Demande d'autorisation d'emprunter le chemin de sortie de son habitation qu'il a créé .

Avis défavorable du conseil municipal – utilisation de la sortie existante.

Acquisition du chemin privé Barbolion d'en haut.

Des négociations sont en cours entre les consorts Bresson et la commune.

Permanence des élections municipales du 15 mars 2020.

8h-10h30	10h30-13h	13h-15h30	15h30-18h
Nathalie Giovannacci	Christian Fauges	Jean-Paul Perriat	Francis Devilliers
René Bellemin	Marie-France Curtaud	Nathalie Maillard	Virginie Dalla Costa
Alexandre Fauge	Alexandre Veuillet	Alexandre Fauge	Carole Raval

Fin du Conseil Municipal à 23h.

Le Maire, Alexandre FAUGE.

